



Convention sur la sûreté nucléaire, signée à Vienne, le 20 septembre 1994 - Réserve par la République arabe syrienne.

Il résulte d'une notification du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique qu'en date du 18 septembre 2017, dans le contexte de sa ratification de la convention désignée ci-dessus, la République arabe syrienne a émis la réserve suivante :

« [...] – La République arabe syrienne exprime des réserves par rapport à l'application des dispositions de l'article 17 iv) de la convention en ce qui concerne les consultations relatives au choix du site d'une installation nucléaire sur le territoire de la République arabe syrienne. »

